Journée 5 – L'intégration en questions

Cycle de conférences « (Re)penser les migrations : réalités, enjeux et perspectives » 16 décembre 2025 – Charleroi

La cinquième et dernière journée du cycle « *(Re)penser les migrations* » s'est tenue à Charleroi autour d'une question à la fois centrale, sensible et souvent piégée : celle de l'intégration. Après avoir exploré, au fil des rencontres précédentes, les causes des migrations, les liens entre justice migratoire et justice environnementale, les recompositions des politiques de gouvernance et les effets concrets du cadre européen, cette journée de clôture a choisi de revenir sur un mot omniprésent dans les débats publics, les dispositifs institutionnels et les discours politiques, mais dont les usages sont loin d'aller de soi.

Organisée en partenariat avec l'Observatoire de l'Intégration et le CIRÉ, la journée visait explicitement à rouvrir la réflexion sur ce concept, à en interroger les présupposés, les effets et les usages, mais aussi à confronter les approches théoriques aux réalités de terrain. La matinée a ainsi proposé une lecture critique du concept d'intégration à partir d'analyses académiques, de travaux empiriques et d'éclairages comparatifs entre Wallonie, Bruxelles et Flandre. L'après-midi a prolongé cette réflexion à partir de deux tables rondes réunissant des professionnel·le·s de terrain issus de secteurs variés : parcours d'intégration, insertion socioprofessionnelle, logement, apprentissage de la langue, lutte contre les discriminations, accompagnement social. Cette articulation entre critique conceptuelle et réalités pratiques a donné à la journée une portée particulière : il ne s'agissait pas seulement de discuter des mots, mais de comprendre ce qu'ils produisent concrètement dans les parcours, dans les institutions, dans les politiques et dans les pratiques professionnelles.

Mise en contexte de la journée

En ouverture, les organisateurs ont rappelé que cette journée s'inscrivait dans une réalité institutionnelle et politique profondément mouvante. Alors que l'intégration relève en principe de compétences régionales ou communautaires, les évolutions récentes des politiques fédérales modifient fortement les marges de manœuvre des acteurs régionaux. Le déplacement du centre de gravité des politiques migratoires n'est pas neutre : il affecte directement les logiques d'action, les dispositifs, les attentes à l'égard des personnes étrangères et les conditions mêmes dans lesquelles les acteurs de terrain peuvent travailler.

Dès cette introduction, plusieurs questions ont été posées avec netteté : intégrer à quoi, intégrer comment, intégrer pour qui, et surtout qui demande l'intégration à qui ? Le terme lui-même a été présenté comme un mot familier mais instable, chargé politiquement, parfois piégeant, tant il tend à s'imposer comme une évidence alors qu'il véhicule une série de représentations, de rapports de pouvoir et de présupposés rarement interrogés. Les organisateurs ont insisté sur un point fondamental : l'intégration n'est pas un processus simple, uniforme ou unidirectionnel. Elle ne peut être pensée sérieusement qu'en tenant compte à la fois des trajectoires des personnes concernées, des structures sociales, des institutions, des politiques publiques et de la société d'accueil elle-même.

Ce cadrage initial a donné sa cohérence à l'ensemble de la journée. L'enjeu n'était pas de produire une définition stabilisée de l'intégration, mais de déplacer le regard, de complexifier le débat et de remettre au centre ce qui reste trop souvent implicite ou invisibilisé.

L'intégration comme catégorie problématique : critique des évidences et remise en question des modèles

La première intervention, portée par **Marco Martiniello**, a proposé une remise en question frontale des notions d'intégration et de modèles d'intégration. Son point de départ est clair : si ces termes se sont imposés dans le débat public et dans les politiques publiques, cela ne signifie pas qu'ils constituent de bons outils d'analyse. Bien au contraire, ils posent selon lui plus de problèmes qu'ils n'apportent de solutions.

L'intégration a d'abord été présentée comme un concept particulièrement chargé, hautement politisé et traversé par des usages normatifs. Derrière son apparente neutralité, elle charrie l'idée d'une opposition entre une majorité supposée homogène et des minorités perçues comme extérieures, incomplètement intégrées ou insuffisamment conformes. Elle repose également sur une suspicion implicite de non-intégration : si l'on parle autant d'intégration, c'est souvent parce que l'on postule que certaines personnes ou certains groupes ne seraient pas pleinement membres de la société. Cette manière de poser le problème est déjà, en elle-même, une construction politique.

L'intervention a aussi montré combien la notion d'intégration repose sur une vision linéaire et unidirectionnelle des trajectoires : il y aurait un point de départ, un chemin, un point d'arrivée, comme si les parcours migratoires devaient naturellement conduire vers un état final d'intégration réussi. Or, dans les faits, les trajectoires sont marquées par des bifurcations, des avancées, des reculs, des contraintes structurelles, des discriminations, des changements de statut, des opportunités variables selon les contextes. Rien n'y est simple, continu ou homogène.

Cette critique s'est prolongée dans une remise en cause des « modèles d'intégration ». Ceux-ci ont été décrits non comme des outils descriptifs permettant de comprendre la réalité, mais comme des constructions normatives, c'est-à-dire des représentations idéalisées de ce que devrait être la nation ou la société. Les modèles assimilationnistes, pluralistes ou différenciés n'épuisent pas la complexité des situations concrètes ; ils traduisent plutôt des visions politiques de la société souhaitable. Dans le cas belge, Marco Martiniello a rappelé qu'on a longtemps pu observer une Belgique francophone plus assimilationniste, une Flandre plus pluraliste, et Bruxelles comme espace plus hybride, mais qu'une convergence plus récente tend à rapprocher le nord et le sud du pays dans un cadre de plus en plus restrictif, marqué par une remise en cause croissante de la diversité.

Face à ces limites, il a proposé de substituer à la notion d'intégration celle de processus de participation. L'enjeu ne serait plus alors de mesurer un degré d'intégration, mais d'analyser dans quelle mesure les personnes migrantes participent effectivement, et de manière équitable, aux différentes sphères de la société : économique, sociale, culturelle et politique. Une telle approche permet de prendre davantage en compte les statuts juridiques, les discriminations, les contextes locaux, les temporalités différenciées et les apports culturels des personnes migrantes elles-mêmes. Elle déplace aussi le problème : ce qui devient central n'est plus la conformité des individus à une norme implicite, mais la capacité d'une société à garantir des conditions de participation équitables.

Un concept épuisé, mais toujours structurant dans les politiques publiques

L'intervention de **Hassan Bousetta** a prolongé cette critique en montrant que l'intégration, même si elle est théoriquement épuisée, continue à produire des effets très concrets parce qu'elle reste un cadre structurant du débat public et de l'action institutionnelle. Le problème n'est

donc pas seulement son imprécision conceptuelle, mais le fait qu'elle continue à s'imposer comme une évidence, à organiser les dispositifs et à orienter les manières de penser les personnes migrantes.

L'un des apports majeurs de cette intervention a été de rappeler que le débat sur l'intégration est historiquement situé. En Belgique, il ne s'impose réellement qu'à partir du milieu des années 1960, à un moment où la question migratoire se déplace du terrain du travail vers celui du logement, de la famille, de la deuxième génération et de la présence durable. Ce déplacement n'est pas neutre : il transforme progressivement une question sociale et économique en question de normalisation, de comportement, de conformité et de mérite.

Hassan Bousetta a particulièrement insisté sur le fait que l'intégration est trop souvent pensée sur un mode imposé. Autrement dit, elle est envisagée à partir de catégories construites par les institutions, les politiques publiques ou le sens commun dominant, sans prendre suffisamment en compte la manière dont les premiers concernés vivent, perçoivent et traversent leurs propres trajectoires. C'est là l'un des impensés majeurs du débat : parler d'intégration sans partir du point de vue des personnes concernées revient souvent à reproduire une lecture surplombante, centrée sur les attentes de la société d'accueil plutôt que sur les expériences concrètes des migrants eux-mêmes.

Son intervention a également réintroduit fortement la dimension historique et postcoloniale dans la réflexion. Pour certaines populations, notamment issues des anciennes colonies, la catégorie d'intégration ne fait pas sens de la même manière, dans la mesure où leur histoire est déjà prise dans des rapports anciens de domination, d'incorporation forcée et d'inégalités structurelles. Le récit national, tel qu'il est le plus souvent transmis, invisibilise largement ces continuités historiques et participe à maintenir une vision simplifiée du « nous » national. En ce sens, la réflexion sur l'intégration ne peut être dissociée des débats sur le récit national, la colonialité, les héritages historiques et les formes contemporaines de racialisation.

Enfin, l'intervention a mis en évidence un paradoxe particulièrement fort : les politiques d'intégration se développent au moment même où la société et les pouvoirs publics ont de plus en plus de difficultés à offrir les conditions effectives d'une mobilité sociale ascendante. Autrement dit, on intensifie les attentes et les injonctions adressées aux personnes migrantes au moment même où les structures sociales, économiques et institutionnelles rendent l'intégration plus difficile. Ce décalage est au cœur de la critique : on demande davantage alors qu'on rend objectivement moins possible.

Les parcours d'intégration face à leurs effets réels : utilité, limites et contradictions

Avec **Valeria Lucera**, la réflexion s'est déplacée vers l'analyse concrète des parcours d'accueil à Bruxelles, à partir de travaux d'évaluation menés par le Centre Bruxellois d'Action Interculturelle (CBAI). Son intervention a permis d'introduire une dimension empirique particulièrement importante : que produisent réellement ces dispositifs dans les trajectoires des personnes primo-arrivantes ?

Un premier constat, net, ressort des études présentées : les parcours sont globalement jugés utiles et de qualité par les personnes qui les suivent. Ils répondent à des besoins réels, apportent des informations fiables, rendent la société d'accueil plus lisible, permettent de mieux comprendre les droits, les services et les codes institutionnels, et créent parfois un espace de sociabilité ou de sortie de l'isolement. Cet aspect a été présenté sans ambiguïté : les dispositifs ne sont pas inutiles, et ils peuvent produire des effets positifs réels.

Mais cette utilité ne doit pas masquer leurs limites. Les études montrent aussi que le parcours d'accueil n'entraîne pas, à lui seul, de changement significatif en matière d'emploi, de logement ou de situation financière. Il peut améliorer certaines ressources, certaines connaissances, certaines capacités d'orientation, mais il ne suffit pas à lever les obstacles structurels qui pèsent sur les trajectoires.

C'est particulièrement visible sur la question de l'emploi. L'analyse a montré que les difficultés rencontrées ne relèvent pas d'un seul manque de formation ou de langue, mais de facteurs cumulatifs : non-reconnaissance des diplômes, discriminations, dévalorisation des compétences acquises dans le pays d'origine, accès restreint à certaines formations, inadéquation entre l'offre linguistique et les exigences du marché du travail. À cela s'ajoute un point important : le paradigme séquentiel consistant à apprendre d'abord la langue, puis à se former, puis à chercher un emploi apparaît largement insuffisant, voire contre-productif dans certains cas. Il peut allonger les trajectoires, retarder l'entrée dans la vie professionnelle et enfermer certaines personnes dans des parcours trop lents ou mal articulés.

La question du logement a également été présentée comme un frein structurel majeur. À Bruxelles, le logement constitue une difficulté transversale, qui interfère directement avec l'installation, la stabilité, l'accès à l'emploi et la capacité à suivre un parcours. Les discriminations, le coût du marché, la mobilité résidentielle forcée, les logements inadaptés ou précaires rendent l'ensemble du processus plus difficile. Ici encore, ce que montre l'analyse, c'est qu'un dispositif d'accueil ne peut produire pleinement ses effets si les autres politiques publiques ne suivent pas.

Valeria Lucera a aussi insisté sur les effets de l'obligation de suivi. Celle-ci a permis de rendre le dispositif plus visible et d'atteindre des publics qui n'y auraient peut-être pas eu recours spontanément. Dans certains cas, elle peut même avoir un effet d'accès au droit, notamment pour des personnes très isolées. Mais elle produit aussi des tensions importantes : saturation du dispositif, files d'attente, inflation administrative, perte de temps pour l'accompagnement social, difficulté accrue pour certains publics à suivre un parcours dans les délais imposés, fragilisation des pratiques professionnelles. Le risque soulevé est fort : un dispositif conçu au départ comme un outil d'accueil et de capacitation pourrait progressivement se transformer en mécanisme de gestion, de contrôle ou d'activation.

La Flandre, les villes et les inégalités locales d'intégration

L'intervention de **Louise Hantson** a apporté un éclairage comparatif essentiel sur les politiques flamandes d'intégration et sur le rôle des villes. Elle a montré comment la Flandre est passée, en quelques décennies, d'un modèle inspiré du multiculturalisme à un modèle de plus en plus assimilationniste, puis à une logique où l'intégration devient un instrument de conditionnalité et de restriction.

Trois évolutions principales ont été mises en évidence : le glissement du multiculturalisme vers l'assimilation, la gouvernementalisation du secteur de l'intégration avec la centralisation progressive des structures, et enfin l'usage croissant de l'intégration comme outil de sélection, de contrôle et de condition d'accès à certains droits. L'exemple du logement social a été particulièrement marquant : l'exigence d'un niveau B2 en néerlandais pour pouvoir conserver son logement social (dans le cas contraire les locataires peuvent recevoir des amendes), pour y

accéder, ainsi que certaines conditions de résidence locale[1], illustrent clairement une logique où l'intégration est mobilisée non plus pour soutenir l'inclusion, mais pour restreindre l'accès.

L'un des apports les plus importants de cette intervention a été de montrer que les villes peuvent jouer un rôle de contrepoint à ces logiques plus restrictives. En Flandre, les communes ont reçu depuis 2012 un rôle formel de coordination en matière d'intégration, avec une certaine autonomie pour adapter leurs politiques aux réalités locales. Cela produit des situations très contrastées.

Le cas de Louvain a été présenté comme particulièrement éclairant. La ville y développe une approche plus inclusive, fondée sur la diversité, la lutte contre les discriminations, le soutien au tissu associatif, des dispositifs de guichet unique, des projets de parrainage et une attention plus explicite au rôle de la société d'accueil. À l'inverse, d'autres villes privilégient des approches plus strictes, centrées sur l'insertion rapide sur le marché du travail, la maîtrise linguistique et la responsabilisation individuelle, avec beaucoup moins d'attention aux obstacles structurels ou aux discriminations.

L'intervention a donc permis de rappeler que les politiques d'intégration ne produisent pas les mêmes effets partout. Elles dépendent fortement des capacités locales, du tissu associatif, des choix politiques communaux, des ressources disponibles et des histoires migratoires propres à chaque territoire. Cela rejoint un enseignement plus large du cycle : les politiques migratoires et les parcours qu'elles encadrent ne peuvent être compris uniquement à partir de textes ou de modèles généraux ; ils prennent toujours forme dans des contextes situés. Au-delà, cette intervention nourrit aussi l'espoir quant à la capacité des villes à mettre en œuvre des politiques d'accueil, de participation et de non-discrimination ambitieuses — en coopération avec la société civile — dans lesquelles les conditions d'arrivée et de participation des nouveaux arrivants sont nettement plus favorables.

Les échanges avec le public : dispositifs, résistances et conditions politiques

Les échanges avec le public ont permis de prolonger et de densifier les analyses de la matinée. Plusieurs questions ont porté sur le sens même du parcours d'intégration aujourd'hui, sur les risques de son durcissement, sur sa possible instrumentalisation à des fins de contrôle, mais aussi sur les contradictions croissantes entre les objectifs affichés et les moyens réellement disponibles.

Une première tension forte a porté sur l'écart entre les injonctions politiques adressées aux personnes migrantes et l'affaiblissement concret des dispositifs censés leur permettre de répondre à ces attentes. Des exemples ont été donnés de coupes budgétaires, de pertes de postes dans le secteur du français langue étrangère, de listes d'attente déjà saturées et de publics confrontés à des exigences de suivi particulièrement lourdes malgré des situations de grande vulnérabilité. Cette contradiction a nourri une interrogation centrale : à partir de quel moment un dispositif présenté comme outil d'intégration peut-il devenir un instrument de pression, voire de tri ou d'exclusion ?

[1]Depuis 2023, une condition de lien local est en vigueur en Flandre :
les candidats à un logement social doivent démontrer qu'ils ont vécu au moins cinq des dix dernières années sans in terruption dans la même commune. Pour les demandeurs d'asile et autres nouveaux arrivants, qui par définition n'on t pas encore pu établir un lien local durable, cela constitue n obstacle structurel supplémentaire.

Les réponses ont convergé sur un point : le risque de détournement politique des dispositifs existe bel et bien. Plusieurs intervenant·e·s ont souligné que les évolutions actuelles observées à l'échelle internationale, européenne ou nationale montrent une montée de logiques de conditionnalité, d'activation, de privatisation et de restriction des droits. Dans ce contexte, les dispositifs d'intégration peuvent être de plus en plus sollicités pour servir des finalités qui ne relèvent plus de l'accueil ou de l'émancipation, mais du contrôle, de la sélection ou de la gestion différenciée des publics. En même temps, il a aussi été rappelé que, malgré toutes leurs limites, ces dispositifs restent préférables à l'absence totale de politique d'accueil. C'est précisément parce qu'ils restent des espaces d'accès à des ressources, à des droits, à de l'information et à de l'accompagnement qu'il faut en défendre le sens et en contester les dérives.

D'autres échanges ont porté sur le rôle du travail comme facteur d'intégration. Il a été rappelé que le travail a historiquement constitué un puissant vecteur d'insertion dans la société, mais plusieurs interventions ont nuancé cette idée en rappelant que le travail reconnu n'épuise pas toutes les formes de participation. La place des femmes, notamment celles qui assument une part essentielle du travail d'installation, d'organisation familiale et de soutien quotidien sans être visibles dans les statistiques de l'emploi, a été particulièrement discutée. Ces échanges ont permis de déplacer une fois encore le regard : il ne s'agit pas seulement de mesurer l'intégration à travers l'accès à l'emploi formel, mais d'interroger plus largement les formes de participation sociale effectivement reconnues ou invisibilisées.

La question du rôle de la culture, de la religion et de l'ethnicité a également été approfondie. Il a été rappelé que ces dimensions ont longtemps été présentées tantôt comme des obstacles, tantôt comme des leviers d'intégration, mais que cette opposition simplifie excessivement la réalité. Les cultures ne sont ni fixes ni homogènes ; elles se transforment, circulent, se recomposent, et les personnes migrantes contribuent elles aussi à transformer les sociétés dans lesquelles elles vivent. Le problème n'est donc pas l'existence de différences culturelles en soi, mais la manière dont elles sont stigmatisées, instrumentalisées ou hiérarchisées dans le débat public.

Enfin, plusieurs échanges ont porté sur la crise des corps intermédiaires et sur la nécessité de penser la résistance. La question posée était forte : comment continuer à agir, à se mobiliser, à faire contrepoids, lorsque les associations, syndicats, organisations de terrain et autres structures intermédiaires sont elles-mêmes fragilisées, contraintes par des logiques de subventionnement ou exposées à des pressions politiques croissantes ? Les réponses ont insisté sur la nécessité de maintenir à la fois un travail de présence dans les institutions et une capacité de mobilisation plus large. Il ne s'agirait pas de choisir entre coopération et conflit, mais de préserver des espaces d'autonomie, de vigilance et de résistance, tout en continuant à agir au plus près des réalités concrètes.

L'après-midi : les réalités de terrain et les leviers d'action

L'après-midi a donné une place centrale aux acteurs et actrices de terrain, en réunissant deux tables rondes consacrées aux leviers d'insertion et aux réalités concrètes de l'accompagnement. Ce déplacement du regard, du niveau des concepts vers celui des pratiques, a constitué un moment clé de la journée. Il a permis de mesurer de manière très concrète ce que recouvrent, dans les faits, les débats théoriques de la matinée.

La première table ronde a réuni **Karim Achour** pour le CRI Luxembourg, **Sylvie Kasamba** pour le service migrants du FOREM, **Céline Schiltz** pour Rizome, **Farid Nagui** pour le SETIS et **Vincent**

Mariscal pour l'Observatoire de l'Intégration. Ensemble, ils ont mis en évidence l'ampleur et la diversité des besoins auxquels les dispositifs spécifiques tentent de répondre : accompagnement social, information juridique, formation citoyenne, apprentissage du français, insertion socioprofessionnelle, interprétariat, coordination de l'offre et observation des politiques publiques.

Un premier élément fort ressort de ces échanges : malgré les critiques adressées au mot « intégration », les dispositifs répondent à des besoins très concrets. Les professionnel·le·s ont insisté sur l'utilité du premier accueil, sur l'importance d'expliquer clairement les démarches, de rendre les institutions lisibles, d'offrir un point d'ancrage, de sécuriser les premiers pas, d'orienter, de soutenir, de traduire, de lever certains obstacles administratifs et de favoriser l'accès à d'autres services. Loin d'une logique purement abstraite, le travail quotidien consiste d'abord à rendre praticable un environnement institutionnel, social et administratif souvent opaque et décourageant.

Mais les échanges ont aussi confirmé les limites et tensions déjà identifiées le matin. Les acteurs de terrain ont décrit des publics de plus en plus fragilisés, confrontés à des problèmes de logement, de santé mentale, de précarité administrative ou financière, et souvent empêchés d'entrer réellement dans les parcours parce que leurs besoins fondamentaux ne sont pas stabilisés. La langue a été présentée comme un enjeu réel, mais non suffisant à lui seul : son apprentissage est essentiel, mais il ne peut être pensé isolément des autres dimensions du parcours, ni comme une baguette magique censée résoudre à elle seule les difficultés d'accès à l'emploi, à la formation ou à la citoyenneté effective.

La question du travail a fait l'objet de discussions particulièrement riches. Les intervenant·e·s ont souligné à la fois la centralité de l'emploi dans les trajectoires et la nécessité de sortir d'une lecture trop séquentielle ou trop centrée sur les seuls freins. Plusieurs expériences ont été évoquées pour montrer qu'il est parfois plus efficace de partir des compétences, des aspirations et des potentialités des personnes, plutôt que d'attendre que tous les obstacles soient levés avant de permettre une entrée dans l'emploi ou en formation. Cela suppose néanmoins des dispositifs souples, des partenariats solides, des employeurs volontaires, des outils adaptés, et surtout une reconnaissance du fait que la discrimination reste un obstacle majeur.

Les échanges ont aussi mis en lumière un paradoxe récurrent : alors que les pouvoirs publics attendent des résultats rapides et visibles en matière d'intégration, les moyens mis à disposition restent limités, précaires ou éclatés. Les intervenants ont rappelé que le secteur fonctionne souvent avec des budgets réduits, des financements fragmentés, des appels à projets, des équipes sous pression, et une forte instabilité institutionnelle. Dans ce contexte, la question de la coordination, des synergies entre opérateurs et du maintien d'une capacité critique collective apparaît comme un enjeu essentiel.

La deuxième table ronde a prolongé cette réflexion du côté des services plus généralistes, avec la participation de **Florence Loss** pour le CPAS de Charleroi, **Hayat Aït Lahcen** pour Solidarités Nouvelles, **Areti Paterakis** pour la plateforme sous-régionale Hainaut-Sud de l'Interfédé et **Patrick Charlier** pour Unia. Là encore, ce sont les réalités très concrètes de l'accès aux droits qui ont été mises au centre.

La question du logement y a occupé une place importante. Les difficultés structurelles du marché, la rareté de l'offre, les discriminations dans le privé, l'imbrication entre emploi et logement, la fragilité des parcours résidentiels ont été largement évoquées. Les témoignages ont

confirmé que les discriminations raciales ou liées à l'origine restent une réalité très concrète, y compris dans des formes parfois grossières et explicites. Le logement apparaît ainsi non seulement comme une ressource matérielle essentielle, mais comme un révélateur très fort des inégalités structurelles à l'œuvre.

Du côté de l'insertion socioprofessionnelle, les intervenantes ont insisté sur la réalité des parcours interrompus, des déclassements, des deuils professionnels, des réorientations subies et des barrières invisibles auxquelles les personnes migrantes sont confrontées. L'idée d'une simple « capacité d'adaptation » a été nuancée par la réalité des rapports de force, des contraintes économiques, des discriminations et des logiques de survie. Il ne s'agit pas seulement de réorientations choisies, mais souvent de bifurcations imposées, dans un contexte où la reconnaissance des diplômes, des expériences et des compétences reste très insuffisante.

La question des discriminations a enfin été abordée de manière plus explicite avec l'intervention de Patrick Charlier pour Unia. Celui-ci a rappelé que la discrimination individuelle est loin d'avoir disparu, mais que l'enjeu majeur aujourd'hui reste la reconnaissance de son caractère structurel et systémique. C'est là que se joue une part importante du débat contemporain : beaucoup acceptent encore l'idée de discriminations ponctuelles, mais résistent à reconnaître qu'elles s'inscrivent dans des mécanismes plus larges, touchant le logement, l'emploi, les services, l'école, les institutions et les trajectoires dans leur ensemble. Cet enjeu de reconnaissance est fondamental, car tant que les discriminations sont pensées uniquement comme des accidents individuels, il devient difficile de travailler sur les structures qui les produisent.

Quelques enseignements à retenir de cette cinquième journée

Cette journée de clôture a permis de dégager plusieurs lignes de force majeures.

D'abord, elle a montré que l'intégration ne peut plus être pensée comme une évidence. Le mot continue à structurer les politiques publiques et les débats, mais il est trop chargé, trop normatif, trop instable pour être utilisé sans recul critique. Le questionner ne revient pas à nier les besoins réels auxquels répondent certains dispositifs, mais à refuser les simplifications et les usages politiques qui en font un outil de responsabilisation unilatérale.

Ensuite, la journée a clairement mis en évidence que les difficultés rencontrées par les personnes migrantes ne relèvent pas d'abord d'un défaut individuel d'intégration, mais d'un ensemble de conditions structurelles : statuts juridiques précaires, discriminations, accès inégal au logement et à l'emploi, non-reconnaissance des compétences, insuffisance de l'offre, saturation des dispositifs, incohérence des politiques publiques. En ce sens, le problème n'est pas seulement ce que font ou ne font pas les individus, mais ce que la société rend réellement possible.

Elle a également souligné que les dispositifs d'accueil, d'accompagnement ou de parcours d'intégration restent utiles, parfois indispensables, mais qu'ils ne peuvent produire à eux seuls les effets qu'on leur demande. Lorsqu'ils sont sous-financés, saturés ou instrumentalisés dans des logiques de contrôle, ils risquent de perdre leur sens initial. Leur défense passe donc à la fois par une vigilance critique et par un travail de fond sur leur articulation avec d'autres politiques publiques.

Enfin, cette journée a montré toute l'importance du terrain. Les réalités évoquées dans les tables rondes rappellent que l'intégration ne se joue pas dans l'abstrait, mais dans l'accès concret à un logement, à un emploi, à un droit, à un accompagnement, à une traduction, à une place dans la

société. Ce sont aussi ces réalités qui révèlent le mieux le décalage entre les discours politiques et les conditions effectives d'inclusion. À cet égard, la présence conjointe de chercheur·euse·s, de professionnel·le·s et d'acteurs associatifs a constitué l'une des grandes forces de cette journée de clôture.

En refermant le cycle sur cette question, les organisateurs ont fait un choix particulièrement juste. Il ne suffisait pas, après avoir analysé les causes des migrations, les enjeux environnementaux, les politiques de gouvernance et les cadres européens, de conclure par une réflexion abstraite sur l'intégration. Il fallait montrer que cette question concentre, en réalité, une grande partie des tensions traversant aujourd'hui les politiques migratoires : tension entre droits et conditionnalité, entre accueil et contrôle, entre dispositifs et structures, entre participation réelle et injonction normative, entre discours d'inclusion et réalités de discrimination.

En ce sens, cette cinquième journée ne clôt pas seulement le cycle. Elle en reformule l'un des enseignements majeurs : **penser autrement les migrations suppose aussi de penser autrement les sociétés d'accueil, leurs institutions, leurs récits, leurs inégalités et leurs capacités réelles à faire place.**